COVEA FINANCE SAS

COVEA SELECTION UK

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....3

rapport d'activité 9

rapport du commissaire aux comptes.....24

comptes annuels 28

bilan.....29

actif.....29

passif 30

hors-bilan.....31

compte de résultat.....32

annexes 33

règles & méthodes comptables 33

évolution actif net 36

compléments d'information.....37

inventaire.....50

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une plus- value des investissements effectués sur le marché des actions cotées au Royaume-Uni, par le biais d'une gestion active.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'est défini.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

L'univers d'investissement de départ est constitué par les valeurs cotées au Royaume-Uni dont la capitalisation boursière est comprise entre 50 millions d'euros et 500 milliards d'euros, soit 500 valeurs.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.

La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent sens à l'économie et une orientation aux investissements. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en œuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion.

L'équipe de gestion détermine des thèmes ou des secteurs porteurs, issus des conclusions tirées du PEF mais aussi d'une analyse stratégique des marchés actions. Ces thèmes sont ensuite déclinés à travers des choix de titre. L'allocation de l'OPCVM est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement mais également en dehors. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale. Afin de saisir toutes les opportunités de performance et profiter des stratégies de gestion les plus porteuses, l'OPCVM est amené à investir dans tous les secteurs de l'activité économique.

A plus court terme, le gérant prend des décisions d'investissement tactiques afin de profiter des hausses ou des baisses momentanées de titres qu'il considère comme exagérées. Le choix de ces actions reflète les anticipations du gérant sur leurs performances futures et représentant ses convictions d'investissement. L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe de recherche interne de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Les indicateurs qui permettent d'évaluer ces critères sont les suivants :
- Respect des ressources humaines, par exemple : Parité hommes/femmes, taux de rotation des effectifs, critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement, etc.

- Respect de l'environnement, par exemple : Emissions de gaz à effet de serre, production et traitement des déchets, biodiversité, etc.
- Gouvernance d'entreprise, par exemple : Transparence des politiques et rapports de rémunération, séparation des pouvoirs, indépendance du conseil, durée des mandats etc.

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière. Dans le cas où la notation de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe d'analystes peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :
- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés » et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ». Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC constitué par les valeurs cotées au Royaume-Uni dont la capitalisation boursière est comprise entre 50 millions d'euros et 500 milliards d'euros, soit 500 valeurs. La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr.), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'OPCVM est en permanence exposé à hauteur de 80% au moins de l'actif net sur le marché actions du Royaume-Uni.

Si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, le gérant peut décider d'investir en titres de créances négociables (TCN) et autres instruments du marché monétaire dans un maximum de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

De plus, l'exposition aux devises est gérée activement et résulte des risques de change découlant de l'univers de l'orientation de gestion du fonds exposé sur le marché des actions du Royaume-Uni. Le gérant pourra engager des opérations visant à réduire ou annuler ce risque relatif via la tenue de dépôt en devise et l'utilisation d'instruments financiers à terme (tel que l'achat et la vente à terme ou optionnels de devise, des contrats d'échange).

L'exposition au risque actions est comprise entre 80% et 110% de l'actif net.
L'exposition au risque de taux est limitée à 10% de l'actif net.
L'exposition au risque de change pourra s'élever jusqu'à 110% de l'actif net.

Description des catégories d'actifs :

Actions et autres valeurs assimilées :

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé à hauteur minimale de 80% de son actif net aux actions et/ou valeurs assimilées émises sur le marché du Royaume-Uni.
L'exposition maximale au risque actions est de 110% de l'actif net.
La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés.
Il s'agit de titres de toutes capitalisations et de tous les secteurs économiques. L'OPCVM est exposé au risque de change.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'OPCVM peut avoir recours à hauteur maximale de 10% de son actif net aux instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés de type TCN, sans clé de répartition prédéfinie et de notation minimale Investment Grade (ou notation équivalente). La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.
La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 5.

Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM français et/ou étrangers;
- les parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion

Instruments dérivés :

L'OPCVM se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés simples utilisés :
- Futures (actions, indices, devises)
- Options (actions, indices, devises)
- Swaps (actions, indices, devises)
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct. Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions. Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marches des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion. Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture et/ou exposition d'un risque action.
Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change. Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise. Les opérations portant sur les instruments dérivés sont réalisées dans la limite de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance.
Ces titres intégrant des dérivés seront utilisés dans un but de couverture ou et/ou d'exposition sur des risques actions ou change.
Le gérant pourra également choisir d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des certificats qui ont pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières.

Dépôts

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

L'OPC pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers. Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.
Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.
Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.
Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.
Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- utilisées dans une prise en pension livrée,
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants : Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de liquidité

Il correspond au risque lié à une baisse de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une diminution plus ou moins forte de sa valeur. L'actif ou la classe d'actifs pourra être cédé à un prix avec décote, avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque de surexposition du fonds

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés et rechercher une éventuelle surexposition. En cas de baisse du Marché, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que sur les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A : Tous souscripteurs

Part I-EUR : Réservée aux personnes morales et OPC

Part I-GBP : Réservée aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »)

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.
La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.
Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.
Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.
Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.
D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date de création du FCP : 16 septembre 2021.*

rapport d'activité

Environnement Economique

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un évènement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces évènements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de ±0,25 pt autour de 0% à ±0,5 pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Royaume-Uni

Marchés Financiers

Sur le plan des performances, des différents types d'actifs à l'échelon international, l'exercice 2022 contraste avec le très bon millésime précédent : même si les indices globaux de matières premières parviennent à maintenir leur tendance positive, la plupart des autres actifs risqués corrigent sensiblement.

En effet, actions et d'obligations reculent nettement, dans des proportions relativement similaires, tout en étant inhabituellement corrélés. Dans le même temps, les investisseurs se réfugient sur les liquidités, qui deviennent de mieux en mieux rémunérés, d'autant plus exprimées en USD. La tendance de cette devise favorise la résistance des cours de l'or exprimé en euros. Ce métal prend sa revanche sur les nombreuses cryptomonnaies qui s'effondrent, notamment dans le sillage de la faillite du courtier spécialisé FTX.

Reflet d'une forte agitation et de pics de volatilité, les indices mondiaux d'actions suivent en termes graphiques une sinusoïde descendante : ils passent par des creux qui laissent presque craindre l'entrée en marchés durablement baissiers - comme en juin et septembre -, et lorsqu'ils se ressaisissent, plafonnent - comme en août – à des niveaux pas toujours si éloignés de ceux de début d'année. En revanche, l'évolution baissière des marchés obligataires se déploie de manière plus linéaire.

Sur le plan géographique, les seuls indices d'actions significatifs, qui parviennent à afficher une performance positive, se situent en Amérique latine (Argentine, Chili et Brésil), en Asie (Thaïlande, Indonésie, Inde et Singapour) ou en Europe (Royaume Uni, Portugal, Norvège et Grèce). La Turquie connaît aussi un puissant retour de flammes. Par ailleurs, les indices d'actions japonaises et européens limitent leur retrait, alors que les Chinois et Américains dévissent sévèrement, d'autant plus s'agissant du Nasdaq (-28,9%), à forte composantes valeurs technologiques.

En fait, la hiérarchie de performance géographique des indices actions dérive en grande partie cette année, de leur structure sectorielle : présence des valeurs énergétiques et de défense, poids des valeurs endettées et degré de sensibilité de leurs composantes aux variations des taux longs en fonction de leur duration ; ce dernier facteur contribue fortement aux rotations sectorielles et de styles, à la réduction générale des coefficients de capitalisation observée et au plongeon de nombreuses valeurs de croissance.

De fait, cette orientation des valeurs mobilières dérive du retournement du cycle des taux, initié par les principales banques centrales – hors celle du Japon -, dans l'optique de refroidir des économies en surchauffe, au sortir de la crise covid, sans craindre d'installer au final la récession. Elle vient aussi du contexte géopolitique dégradé (invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, tensions sino-américaines accentuées, accompagnées de menaces de guerres atomiques), et sanitaire en Chine.

En effet, les institutions prises de vitesse se donnent pour objectif de combattre, prioritairement et à marche forcée (à partir de mi-mars, la FED cumule pour prendre cette exemple une hausse de ses taux directeurs de 4,25%), une flambée inflationniste, pas connue depuis une quarantaine d'année, et visiblement pas anticipée par elles ; pratiquement, ces autorités monétaires impactent la partie courte et longue de leur courbe de taux, en relevant leurs taux directeurs et en réduisant leur taille de bilan.

Cette poussée inflationniste vient initialement de déséquilibres conjoncturels, déjà connus en 2021 - entre offres (désorganisations logistiques et déficits de main d'œuvre post covid, pénuries de matières premières et de composants électroniques) et demandes (consommations renouées post covid, déficits budgétaires massifs, créations monétaires) selon les zones - qui s'ajoutent à des déséquilibres structuraux entre offres (démographie impactant le marché du travail, investissements miniers jugés insuffisants), et demandes (plans massifs de relocalisations ou de transitions énergétiques). La hausse des prix trouve son second souffle, au travers de l'entrée en guerre de la Russie avec l'Ukraine, car elle se traduit en autres par une profonde crise énergétique digne des années 1970 (flambée du prix du gaz) en Europe, qui propulse le prix des hydrocarbures dans le monde en première partie d'année, et à la relance des budgets militaires ; s'ajoute en Chine, la paralysie quasi continue d'activités, étant donné l'échec de la politique autoritaire zéro-covid-19.

Tout au long de l'année, la volatilité des valeurs mobilières se nourrit en particulier de l'incertitude de la majorité des investisseurs face aux modalités d'application de la hausse des taux par les principales banques centrales (rythme de progression et plafonds objectifs in fine de leurs taux directeurs) et aux effets tangibles de leur politique sur l'économie: la lecture des données macro-statistiques par les opérateurs de marchés se révèle d'autant plus complexe, qu'il existe de traditionnels effets retards des hausse de taux sur l'économie, et d'impacts différenciés fonction de l'origine de l'inflation. Parallèlement, l'impact de la variation de taux des banques centrales se trouve quasi direct sur les marchés, comme ceux des changes par exemple, comme le démontre le renforcement de l'USD, dès lors que la FED prend de l'avance par rapport aux autres banques centrales - en l'occurrence la première annonce de la BCE n'intervient que quatre mois après elle, en juillet – ; ce qui ne manque pas de ralentir les prix des importations américaines.

Dans ce cadre, la majorité des investisseurs accueillent favorablement des signaux de ralentissement économique même modéré, alors qu'au contraire, toute variation jugée un peu excessive, leur fait craindre le pire scénario de stagflation.

Néanmoins, face à ses vents contraires, les marchés ont pu compter tout au long de l'exercice sur un solide soutien micro-économique : de nombreuses entreprises réussissent à transmettre la hausse de leurs coûts à leurs clients.

Recul sévère des bourses mondiales au cours du premier semestre :

Au cours de cette période, la qualité des publications et perspectives d'entreprises ne suffit pas à contrecarrer les puissants vents contraires qui pèsent sur l'orientation des bourses. En guise d'illustration, le S&P 500 enregistre sa plus mauvaise performance semestrielle des 52 dernières années. Le sentiment des investisseurs se détériore au fur et à mesure qu'ils anticipent et constatent les nouvelles conditions monétaires engagées par les principales banques centrales, face aux pressions inflationnistes.

L'avance prise par la FED dans son cycle de relèvement de taux par rapport aux autres banques centrales facilite l'appréciation de l'USD face aux principales devises : il s'approche de la parité avec l'euro, tandis que le yen japonais poursuit sa chute jusqu'à atteindre un plus bas depuis 1998.

Dès les premiers jours de janvier, la FED laisse entendre son intention de contrer plus rapidement qu'anticipé les pressions inflationnistes inhabituelles qui ressortent des statistiques, au travers des mesures suivantes : arrêt de ses achats d'actifs en mars, augmentations répétées de ses taux directeurs et réduction de son bilan en juillet sont annoncés ou anticipés par les investisseurs. Cette perspective commence à alimenter la hausse des courbes de taux.

Progression de la hausse des prix et des taux trouvent une nouvelle dynamique, avec les troubles, qui se transforment en guerre le 24 février entre la Russie et l'Ukraine. Cette confrontation se traduit en Europe par de nouvelles perturbations d'approvisionnements, tant alimentaires, qu'industrielles et énergétiques : le prix des hydrocarbures et de l'électricité flambe, notamment du fait de la dépendance allemande aux ressources russes.

En conséquence, les marchés obligataires consolident lourdement en mars, face à l'apparition de pressions inflationnistes, hors normes, en quarante années. Les marchés d'actions occidentaux font preuve de résilience, grâce à des statistiques macroéconomiques de bonne facture, et à leur perception favorable, du premier relèvement de taux monétaire qu'effectue la FED depuis 2008 ; en revanche, avec la mise en place d'un embargo occidental sur le pétrole russe, qui propulse le brent jusqu'à 140 USD, des marchés d'actions des pays émergents, les plus dépendants aux importations de matières premières reculent ; comme en Chine, qui confine à nouveau. Néanmoins, une détente passagère sur le prix du pétrole intervient à l'annonce de la mise sur le marché d'une partie du stock stratégique américain

Jusqu'à fin juin, les marchés restent mal orientés, même avec le maintien, dans l'ensemble de bonnes publications des sociétés ; la nervosité reste palpable, car des titres soient lourdement sanctionnés, au moindre ralentissement de leur dynamique d'activité.

Le conflit russo-ukrainien participe aux désorganisations persistantes de chaînes d'approvisionnements et à l'élévation du prix des matières premières. De plus, prévisions du FMI et macro statistiques laissent craindre un ralentissement économique plus élevé qu'attendu ; dans ce contexte la crainte de stagflation s'installe : les courbes de taux s'élèvent et se pentifient rapidement, tandis que les investisseurs craignent une sur réaction de la politique monétaire de la FED.

Cette dernière relève pour la première fois depuis 2000 ses taux de 50 points de base, début mai, ce qui accentue la tendance très haussière de l'USD observée depuis le début de l'année ; parallèlement, les statistiques chinoises traduisent l'impact des confinements stricts. Les marchés d'actions internationaux limitent leur retrait alors que le sentiment des investisseurs vire à la peur d'une récession.

La chute des marchés devient brutale ; ceux d'actions internationales atteignent leur point bas annuel. Pour contrer l'inflation, la BCE communique en effet sur une hausse de ses taux de 0,25% prévue le mois suivant et une autre possible de 0,5% à la rentrée. Dans son sillage, la FED relève cette fois ces taux de 75 points de base. Les opérateurs de marchés craignent une récession généralisée. Dans le même temps, le prix du gaz sur la référence européenne juin se hausse de 50%.

Au second semestre, la hausse des taux se poursuit mais n'entrave pas complétement la progression des marchés d'actions :

En début d'été, la BCE réalise comme annoncé sa première augmentation de taux directeur depuis 2011, ce qui pèse sur les taux longs ; ce qui facilité l'atteinte par l'euro de la parité avec l'USD, pour la première fois depuis 20 ans. Un rebond des actions internationales s'enclenche jusqu'à mi-août grâce aussi à la bonne dynamique des résultats déclarés et attendus des entreprises.

Le retournement des bourses vient de nouvelles statistiques qui traduisent un ralentissement économique et du net recul des actions chinoises, pénalisées par la poursuite de la politique interne zéro covid. BCE et FED augmentent de 75 points de base leurs taux directeurs : la baisse s'accélère jusqu'à fin septembre, car la majorité des investisseurs craint une entrée brutale de l'économie mondiale en récession ; ce que traduit par exemple la plus forte inversion de courbe de taux américaine, depuis 40 ans. En Europe, la crise énergétique s'avive avec le sabotage des réseaux Nord Stream 1 et 2, qui prive l'Allemagne de gaz russe, et en Asie, la décision des autorités chinoises de confiner cette fois Shenzhen contre la Covid. Ce qui n'empêche pas BCE et FED de relever leur taux directeur de 0.75% le 8 et le 21 du mois.

Rebond des actions jusqu'à fin novembre et consolidation des obligations.

Les marchés d'actions occidentaux parviennent à enrayer leur recul et bénéficient de deux forces motrices pour se relancer : l'espérance d'un infléchissement de la politique de hausse des taux engagée par les principales banques centrales, au vu de statistiques traduisant un ralentissement économique ; ainsi que la qualité des publications trimestrielles et des perspectives d'entreprises. A cette occasion, le Dow Jones grimpe de 14,3%, sa plus forte hausse mensuelle en 46 ans.

Sur fond de moindre volatilité, les bourses mondiales progressent sensiblement en novembre. Statistiques d'activité et d'inflation, discours et décisions officiels exaucent en effet, deux principales attentes de la majorité des investisseurs : le ralentissement des économies, du brutal retournement du marché immobilier américain, et de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique induisant une modération attendue du rythme de progression des taux de la FED (portés à 4,5%) et de la BCE (son taux de dépôt atteint 2%) ; ainsi qu'un allégement de la politique zéro covid en Chine. A noter l'effritement du prix du pétrole, malgré la revalorisation de l'USD, du fait notamment d'un début d'hiver plus doux en Europe.

Les principales bourses reculent continument à travers le monde, en décembre, sur fond de hausse des taux longs. Au vu de statistiques contradictoires, FED et BCE limitent le relèvement de leur taux à 50 points de base, en milieu de mois. Néanmoins, les deux banques centrales communiquent sur la durabilité de leur politique restrictive pour contrer l'inflation. L'incertitude gagne alors la majorité des investisseurs sur l'intensité de la récession qui en résultera. Parallèlement, le net desserrement de la politique zéro covid en Chine, laisse craindre un regain d'inflation, notamment via le prix des matières premières. A noter le renforcement de l'euro vis-à-vis de l'USD.

Politique de gestion

Si la pandémie de coronavirus semble sur la voie de la normalisation en Europe, l'année boursière 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine qui a entrainé une crise énergétique inédite en raison des interruptions de livraison de gaz. Ces perturbations ont accentué les pressions inflationnistes déjà à l'œuvre depuis 2021 notamment sur les problématiques de chaines d'approvisionnement provoquant des pénuries. Naturellement, les banques centrales entament un cycle de resserrement monétaire pour tenter d'endiguer la hausse des prix. La Banque Centrale Européenne (BCE) augmente son principal taux directeur à 4 reprises sur l'année pour l'établir à 2.5% contre 0% en début d'année.

Cette configuration a été particulièrement favorable aux valeurs énergétiques, portés par l'envolée des matières premières, et aux valeurs bancaires évoluant dans un contexte de taux plus favorable. En revanche, la remontée des taux a été défavorable aux secteurs à duration longue telle que la technologie.

En lien avec d'une part, les trois thématiques de Covea Sélection UK (Déploiements internationaux, attractivité britannique et champions mondiaux) et nos thèmes PEF, nous prenons les décisions suivantes :

L'attractivité britannique est un thème central d'investissement du portefeuille. Il regroupe les sociétés à caractère unique. Le « Brexit » a eu pour effet de diminuer l'intérêt des investisseurs pour la cote anglaise et donc de baisser les valorisations. Pourtant, la cote anglaise offre un gisement de valeurs aux modèles économiques uniques et spécifiques. Ainsi, nous constituons un pari en Cranswick. C'est un producteur et transformateur de protéines animales ayant réussi à atteindre une taille significative au Royaume-Uni, avec un succès financier considérable. D'une position dominante dans le porc, l'entreprise s'est diversifiée dans le poulet.

Malgré une consommation de viande sous pression en Angleterre, la proposition de Cranswick au consommateur bénéficie à son pouvoir d'achat : les produits du groupe sont en effet destinés aux marques propres des distributeurs qui sont moins onéreuses que les marques nationales. En outre, la viande de porc est moins chère que la viande de bœuf notamment.

Le modèle économique de Cranswick est robuste, comme l'atteste la solidité des marges. La société a un historique de croissance, de profits, et de distribution de dividende très solide. C'est une société qui sera capable de préserver ses marges face à une hausse pérenne du coût des intrants, thématique déclinée dans nos Perspectives Economiques et Financières.

Nous constituons également un investissement sur Sage Group, une des rares sociétés d'informatique cotée en Grande-Bretagne. Sage Group est positionnée sur la tendance porteuse des PME dont l'infrastructure informatique passe en nuage ou cloud. Ainsi, notre investissement en Sage s'inscrit dans la thématique PEF des sociétés qui bénéficient des changements structurels. Le cours de Sage traite sur des multiples boursiers bien inférieurs à ceux de Dassault Systèmes et est de meilleure qualité que SAP.

Ensuite, les champions mondiaux concernent les grandes capitalisations boursières, avec des profils peu cycliques qui ont pour vocation de donner de la stabilité au portefeuille. Dans cette optique, nous privilégions la société Reckitt Benckiser. Ce fabriquant de médicaments contre les maux de gorge et de produits d'entretien traverse une passe difficile liée à une diversification ratée dans la nutrition infantile. La société est en train de se recentrer sur ses métiers cœur et devrait retrouver le chemin de la croissance en 2023. De même, nous augmentons notre position sur le leader mondial des spiritueux Diageo. Nous apprécions la très résiliente activité nord-américaine de la société qui représente la majeure partie des profits. Grâce à sa taille critique, aux gains de productivité constants et à une montée en gamme de ses alcools, Diageo devrait être capable d'absorber la hausse du coût des intrants.

Enfin, le thème des déploiements internationaux concerne les valeurs moyennes de croissance. Une fois leur marché domestique bien pénétré, et motivées par le « Brexit », de nombreuses sociétés anglaises de croissance répliquent leur modèle à l'international notamment aux Etats-Unis. Ainsi, nous augmentons nos positions en Bunzl et Dechra Pharmaceuticals dont le déploiement mondial se fait avec succès.

Concernant les ventes ; Suite au rachat d'Aveva par Schneider à un prix attractif, nous réduisons la position. De plus, nous avons continué de baisser le risque du portefeuille en 2022. Ceci s'est traduit par une sortie des valeurs les plus cycliques comme Weir Group dans l'équipement minier et DS Smith dans le secteur du carton, ainsi qu'une baisse de la pondération en JD Sports, très exposée à la consommation discrétionnaire anglaise. De plus, nous avons pris des profits sur Smiths Group au sein des valeurs industrielles ; La société devient meilleure et améliore son profil de croissance mais ceci est davantage reflété dans la valorisation.

Au 31 décembre 2022, l'exposition du fonds aux actions ressort à 93.3%.

Perspectives

L'évolution des bourses au cours des prochains mois, dérive en premier lieu, du niveau de résolution des problématiques rencontrées en 2022, qui impactent particulièrement l'inflation : guerre en Ukraine participante aux difficultés d'approvisionnements - en particulier énergétiques en Europe -, épidémie de covid en Chine – dont la résolution relancerait l'économie et les échanges du pays, mais induirait une augmentation du prix des matières premières -, ou encore niveau du ralentissement économique mondial induit par les politiques monétaires restrictives des principales banques centrales; sur ce dernier plan , le degré d'asynchronie décisionnelle de la FED sur la BCE conditionne l'évolution de la parité du change. En second lieu, le maintien de la résilience des publications et perspectives d'entreprises - en particulier dans les secteurs les plus inflationnistes - constitue le second facteur déterminant. Au-delà, les marchés porteront certainement attention au degré de soutenabilité des dettes des agents, à la mise en place de barrières non tarifaires dans les grandes régions, et pour les actions, aux effets des plans d'investissements à travers le monde, concernant des rapatriements d'activités ou de transition énergétique.

Performances OPC

En 2022, la performance de COVEA SELECTION UK a été de -15,00 % pour la part I-EUR, de -14,88 % pour la part A.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours pour l'exercice 2022 à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

En fin d'exercice, le fonds n'est pas exposé aux actions via des futures sur indices en actions.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

L'actif net du fonds étant principalement constitué de valeurs non cotées en Union Européenne, le fonds n'est pas éligible au PEA.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de

Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa

Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

• article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,

• article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,

• article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant ce décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidentce de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et

(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
COVEA FINANCE SECURITE C	7 121 613,98	5 308 486,62
DIAGEO	9 759 914,67	1 432 693,35
UNILEVER	9 754 584,59	1 315 848,86
ASTRAZENECA PLC	10 306 571,79	312 994,71
LONDON STOCK EXCHANGE	7 743 890,85	2 418 955,85
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	8 491 875,90	472 456,36
WEIR GROUP	3 971 311,91	3 784 583,72
BUNZL	5 577 718,58	1 911 395,52
RENTOKIL INITIAL	3 717 222,29	3 503 999,27
RELX PLC	6 568 944,47	-

rapport du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA SELECTION UK

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP COVEA SELECTION UK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA SELECTION UK constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

Deloitte.

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

comptes annuels

BILAN actif

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**144 895 329,86**	**-**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	143 099 095,26	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 796 234,60	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**245 513,45**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	245 513,45	-
Comptes financiers	**8 420 201,22**	**-**
Liquidités	8 420 201,22	-
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**153 561 044,53**	**-**

BILAN passif

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	157 232 057,48	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 051 448,28	-
• Résultat de l'exercice	3 276 829,05	-
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**153 457 438,25**	**-**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**103 606,28**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	103 606,28	-
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**153 561 044,53**	**-**

HORS-bilan

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	53 281,25	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 084 689,07	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**4 137 970,32**	**-**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 633,90	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-7 633,90**	**-**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**4 130 336,42**	**-**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 310 651,40	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**2 819 685,02**	**-**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	457 144,03	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**3 276 829,05**	**-**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

L'exercice présente une durée exceptionnelle de 15 mois et 14 jours.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

• Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.

• Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois: Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

• Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

• Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

annexes

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A : 1.70 % maximum Part I-EUR : 0.90 % maximum Part I-GBP : 0.90 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

annexes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

· Mise à jour annuelle frais et performances ;
· Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
· Modification de la cible de souscripteurs concernés pour la part I-GBP : la part sera désormais destinée aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE dite « MIF 2 » ;
· Fourchette de sensibilité (de 0 à 5, auparavant de 1 à 5) ;
· Suppression de l'indicateur de référence MSCI GB et adaptation de l'objectif de gestion.

Changements à intervenir :

· Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
· Publication de l'annexe SFDR.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat net :

Part A	Capitalisation
Part I-EUR	Capitalisation
Part I-GBP	Capitalisation

Plus-values réalisées nettes :

Part A	Capitalisation
Part I-EUR	Capitalisation
Part I-GBP	Capitalisation

2 évolution actif net

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**-**	**-**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	170 232 940,74	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-727 815,30	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 031 625,15	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 707 933,16	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 075 029,09	-
Différences de change	-7 407 855,23	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 708 179,88	-
- Différence d'estimation exercice N	*-6 708 179,88*	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 819 685,02	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**153 457 438,25**	**-**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 420 201,22
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 420 201,22	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	143 099 095,26	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	112 729,43	4 702,09	-	-
Comptes financiers	7 882 371,87	203 832,93	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**245 513,45**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	245 513,45
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**103 606,28**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	103 606,28
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0014003YS0	1	100,00	-	-
Part I-EUR / FR0014003YU6	164 474	158 031 978,09	890	727 815,30
Part I-GBP / FR0014003YT8	11 717	12 200 862,65	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0014003YS0		-		-
Part I-EUR / FR0014003YU6		-		-
Part I-GBP / FR0014003YT8		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0014003YS0		-		-
Part I-EUR / FR0014003YU6		-		-
Part I-GBP / FR0014003YT8		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0014003YS0		-		-
Part I-EUR / FR0014003YU6		-		-
Part I-GBP / FR0014003YT8		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0014003YS0	**1,07**
Part I-EUR / FR0014003YU6	**0,80**
Part I-GBP / FR0014003YT8	**0,80**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie de part :	
PART A / FR0014003YS0	**-**
Part I-EUR / FR0014003YU6	**-**
Part I-GBP / FR0014003YT8	**-**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**1 796 234,60**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	30.12.2022	-
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 276 829,05	-
Total	**3 276 829,05**	**-**

PART A / FR0014003YS0	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,99	-
Total	**1,99**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Part I-EUR / FR0014003YU6	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 022 229,30	-
Total	**3 022 229,30**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Part I-GBP / FR0014003YT8	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	254 597,76	-
Total	**254 597,76**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

	30.12.2022	-
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 051 448,28	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-7 051 448,28**	**-**

PART A / FR0014003YS0	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4,06	-
Total	**-4,06**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part I-EUR / FR0014003YU6	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 503 571,20	-
Total	**-6 503 571,20**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part I-GBP / FR0014003YT8	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-547 873,02	-
Total	**-547 873,02**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 16 septembre 2021.

Devise

EUR	30.12.2022	-	-	-	-
Actif net	**153 457 438,25**	-	-	-	-

PART A / FR0014003YS0 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	**1**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**86,65**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-2,07**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part I-EUR / FR0014003YU6 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	**163 584**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**865,2**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-21,28**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part I-GBP / FR0014003YT8 — Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP

	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	**11 717**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**902,52**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-25,02**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

annexes

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	86 884,00	3 170 487,70	GBP	2,07
GB0000456144	ANTOFAGASTA PLC	PROPRE	200 948,00	3 501 574,35	GBP	2,28
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	97 937,00	12 387 192,52	GBP	8,07
GB00BBG9VN75	AVEVA GROUP	PROPRE	114 255,00	4 139 011,14	GBP	2,70
GB0031348658	BARCLAYS PLC	PROPRE	2 539 822,00	4 539 395,25	GBP	2,96
LU1072616219	B&M EUROPEAN VALUE RETAIL SA.	PROPRE	526 383,00	2 441 019,34	GBP	1,59
GB00B0744B38	BUNZL	PROPRE	120 620,00	3 752 162,85	GBP	2,45
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	213 499,00	4 615 745,70	GBP	3,01
GB0002318888	CRANSWICK	PROPRE	61 491,00	2 133 982,37	GBP	1,39
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	68 970,00	2 565 388,81	GBP	1,67
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	43 177,00	3 214 920,10	GBP	2,09
IE0002424939	DCC PLC	PROPRE	37 671,00	1 732 917,82	GBP	1,13
GB0009633180	DECHRA PHARMACEUTICALS	PROPRE	118 461,00	3 496 678,41	GBP	2,28
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	192 180,00	7 908 820,31	GBP	5,15
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	140 218,00	4 447 174,34	GBP	2,90
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	PROPRE	6 687,00	787 122,77	GBP	0,51
GB0003718474	GAMES WORKSHOP GROUP	PROPRE	18 473,00	1 783 920,32	GBP	1,16
GB00BKRC5K31	GENUIT GROUP PLC	PROPRE	358 478,00	1 135 741,47	GBP	0,74
GB00B63QSB39	GREGGS	PROPRE	35 472,00	938 262,46	GBP	0,61
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	101 353,00	2 255 767,90	GBP	1,47
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	93 900,00	4 270 828,59	GBP	2,78
GB00BM8Q5M07	JD SPORTS FASHION PLC	PROPRE	1 120 644,00	1 593 916,55	GBP	1,04
GB0008706128	LLOYDS BANKING GROUP PLC	PROPRE	8 441 119,00	4 321 775,27	GBP	2,82
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	57 459,00	4 622 996,45	GBP	3,01
GB00BJ62K685	PETS AT HOME GROUP PLC-WI	PROPRE	472 497,00	1 510 831,17	GBP	0,98

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B24CGK77	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	PROPRE	114 097,00	7 402 096,42	GBP	4,82
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	249 279,00	6 430 612,92	GBP	4,19
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	683 610,00	2 363 149,58	GBP	1,54
GB00B1N7Z094	SAFESTORE HOLDINGS	PROPRE	139 574,00	1 487 123,34	GBP	0,97
GB00B8C3BL03	SAGE GRP	PROPRE	270 968,00	2 277 899,51	GBP	1,48
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	34 992,00	1 045 897,56	GBP	0,68
GB00BP6MXD84	SHELL PLC	PROPRE	124 518,00	3 265 521,16	GBP	2,13
GB0009223206	SMITH & NEPHEW	PROPRE	267 807,00	3 350 116,32	GBP	2,18
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	116 935,00	2 107 501,13	GBP	1,37
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA	PROPRE	94 450,00	3 270 336,44	GBP	2,13
GB0003308607	SPECTRIS	PROPRE	89 119,00	3 016 418,86	GBP	1,97
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	13 991,00	1 674 477,86	GBP	1,09
GB0007908733	SSE PLC	PROPRE	128 170,00	2 474 006,29	GBP	1,61
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	190 830,00	8 997 903,55	GBP	5,86
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	2 846 265,00	2 703 362,88	GBP	1,76
GB00B1KJJ408	WHITBREAD	PROPRE	86 525,00	2 507 179,26	GBP	1,63
GB00B1YW4409	3I GROUP	PROPRE	96 386,00	1 457 858,22	GBP	0,95
Total Action				***143 099 095,26***		***93,25***
O.P.C.V.M.						
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	8 200,00	1 796 234,60	EUR	1,17
Total O.P.C.V.M.				***1 796 234,60***		***1,17***
Total Valeurs mobilieres				***144 895 329,86***		***94,42***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	333 996,42	333 996,42	EUR	0,22
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	6 991 112,08	7 882 371,87	GBP	5,14
	BANQUE USD CAI	PROPRE	217 408,20	203 832,93	USD	0,13
Total BANQUE OU ATTENTE				***8 420 201,22***		***5,49***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-0,05	-0,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-95 556,42	-95 556,42	EUR	-0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 049,81	-8 049,81	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-103 606,28***		***-0,07***
Total Liquidites				***8 316 594,94***		***5,42***
Coupons						
Action						
GB00B0744B38	BUNZL	ACHLIG	111 379,00	21 725,02	GBP	0,01
GB0002318888	CRANSWICK	ACHLIG	61 491,00	14 282,02	GBP	0,01
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	ACHLIG	6 687,00	4 702,09	USD	0,00
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	101 353,00	8 981,94	GBP	0,01
GB00BM8Q5M07	JD SPORTS FASHION	ACHLIG	1 120 644,00	1 642,56	GBP	0,00
GB00BJ62K685	PETS AT HOME -WI	ACHLIG	472 497,00	23 973,00	GBP	0,02
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	ACHLIG	34 992,00	16 858,24	GBP	0,01
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	2 846 265,00	128 081,93	EUR	0,08
GB00B1YW4409	3I GROUP	ACHLIG	96 386,00	25 266,65	GBP	0,02
Total Action				***245 513,45***		***0,16***
Total Coupons				***245 513,45***		***0,16***
Total COVEA SELECTION UK				**153 457 438,25**		**100,00**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA SELECTION UK

Identifiant d'entité juridique: 969500P3VWKNWF7PAJ54

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,49
Note moyenne ESG de l'univers	0,39

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2022.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
ASTRAZENECA	Santé	8,00%	ROYAUME-UNI
UNILEVER PLC	Biens de consommation de Base	6,00%	ROYAUME-UNI
GBP POUND GBR	Autres	5,00%	-
DIAGEO	Biens de consommation de Base	5,00%	ROYAUME-UNI
RECKITT BENCKISER GROUP	Biens de consommation de Base	5,00%	ROYAUME-UNI
RELX PLC	Industrie	4,00%	ROYAUME-UNI
LONDON STOCK EXCHANGE	Finance	3,00%	ROYAUME-UNI
COMPASS GROUP PLC	Consommation Discrétionnaire	3,00%	ROYAUME-UNI
BARCLAYS	Finance	3,00%	ROYAUME-UNI
EXPERIAN	Industrie	3,00%	JERSEY
LLOYDS BANKING GROUP	Finance	3,00%	ROYAUME-UNI
INTERTEK GROUP	Industrie	3,00%	ROYAUME-UNI

AVEVA GROUP	Technologies de l'information	3,00%	ROYAUME-UNI
BUNZL	Industrie	2,00%	ROYAUME-UNI
ANTOFAGASTA	Matériaux	2,00%	CHILI

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

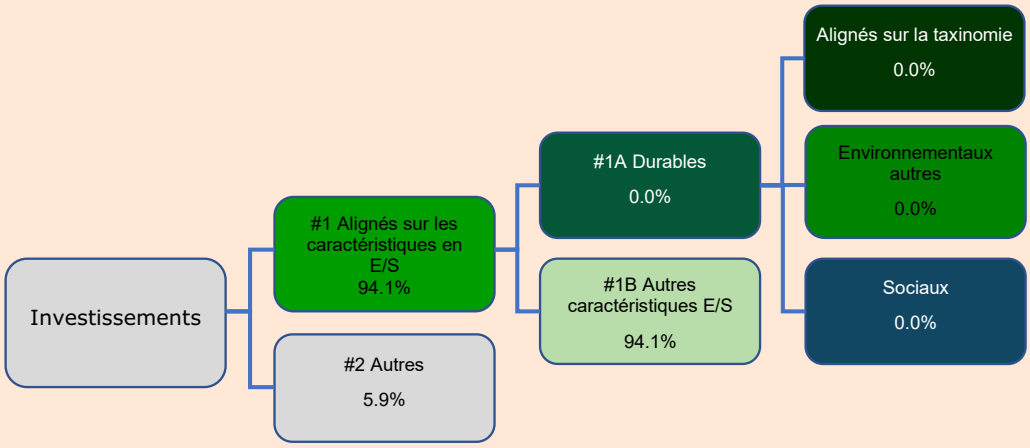

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

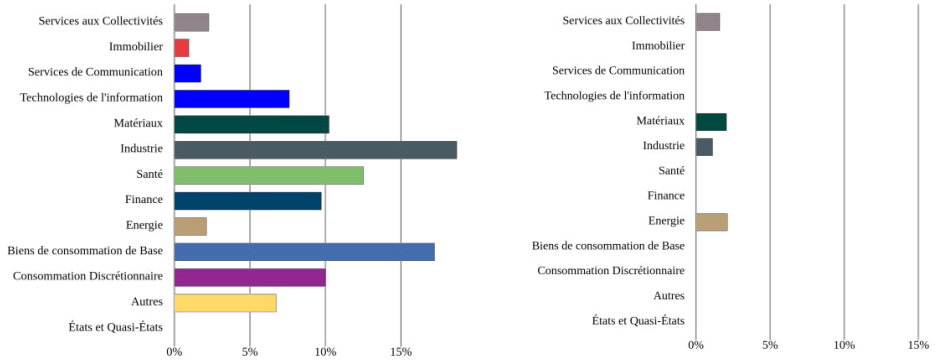

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	2,13%	0,00%
Matériaux	10,25%	2,07%
Biens d'équipement	8,83%	0,00%
Services Commerciaux et Professionnels	9,87%	0,00%
Transports	0,00%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	0,00%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	1,16%	0,00%
Services Consommateurs	5,25%	0,00%
Vente au détail	3,61%	0,00%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	0,00%	0,00%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	6,54%	0,00%
Produits Domestiques et de Soin Personnel	10,69%	0,00%
Equipement et Services de santé	2,18%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	10,35%	0,00%
Banques	5,77%	0,00%
Services Financiers Diversifiés	3,96%	0,00%
Assurance	0,00%	0,00%
Logiciels et Services	4,18%	0,00%
Matériel et Equipement Liés Aux Technologies de l'Information	3,44%	1,97%
Semi-conducteurs et Equipement de Semi-conducteurs	0,00%	0,00%
Services de Télécommunication	1,76%	0,00%
Médias et Divertissements	0,00%	0,00%
Services aux Collectivités	2,29%	0,00%
Immobilier	0,97%	0,00%
Autres	6,75%	0,00%
États et Quasi-États	0,00%	0,00%

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

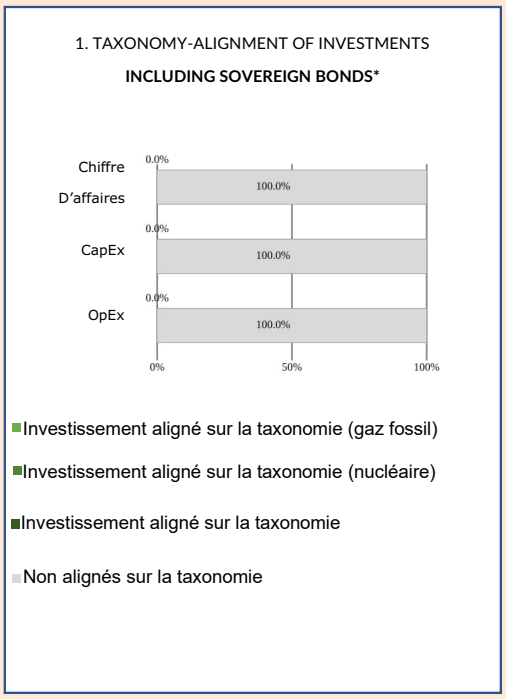

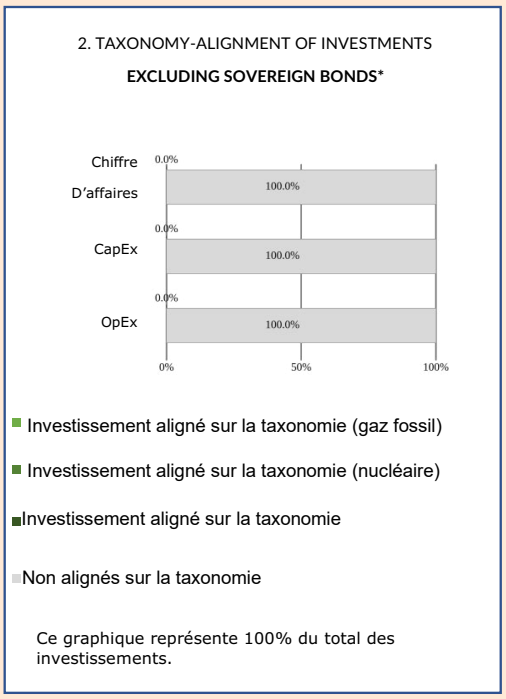

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2022.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.